

# *Le nouvel* **Observateur**

[Accueil](#) > [Société](#) > La SNCF et RFF mises en examen 4 ans après la collision mortelle d'Allinges

## **La SNCF et RFF mises en examen 4 ans après la collision mortelle d'Allinges**

Créé le 03-02-2012 à 12h06 - Mis à jour à 17h55



La SNCF et Réseau ferré de France (RFF) ont été mis en examen dans l'affaire de la collision entre un TER et un car scolaire, qui avait coûté la vie à sept collégiens à Allinges (Haute-Savoie) en juin 2008, a annoncé vendredi le procureur de la République d'Annecy, Eric Maillaud. (c) Afp  
Mots-clés : [Accident](#), [transport](#), [rail](#), [enquête](#), [Société](#)

Près de 4 ans après la collision entre un TER et un car scolaire qui avait fait 7 morts à Allinges (Haute-Savoie), la SNCF et Réseau ferré de France (RFF) ont été mis en examen afin d'éclaircir la responsabilité des deux entreprises mises en cause par les familles des victimes.

Les juges d'instruction Michel Mollin et Christine de Curraize ont décidé ces mises en examen en fin de semaine dernière, a annoncé vendredi le procureur de la République d'Annecy, Eric Maillaud.

"Il n'y a pas de changement profond dans le dossier qui est compliqué", a expliqué M. Maillaud, ajoutant que les deux juges d'instruction et le parquet avaient "beaucoup hésité" sur la question de la responsabilité des deux entreprises.

Le 2 juin 2008, un TER assurant la liaison entre Evian-les-Bains (Haute-Savoie) et Genève avait percuté un car scolaire, tuant sept adolescents, âgés de 11 à 13 ans, et faisant 25 blessés.

Jusqu'à présent, seul le chauffeur du car, qui aurait mal engagé son virage au passage à niveau, était mis en examen pour "homicides involontaires".

Mais, pour les parties civiles, poursuivre le seul chauffeur revenait à juger un lampiste.

"Ce n'est pas parce que la responsabilité du chauffeur est pleine et entière qu'elle est exclusive", a ainsi estimé vendredi Me Georges Rimondi, avocat des parties civiles, en se réjouissant des nouvelles mises en examen.

Il a notamment souligné qu'"il y avait des différences de niveau sur les rails, ce qui peut expliquer pourquoi le car a patiné".

Au vu des arguments développées par les parties civiles, les juges ont donc estimé "préférable de permettre le débat", a expliqué le procureur de la République.

"Et le seul moyen juridique pour cela, c'est la mise en examen", a-t-il dit.

En effet, "la SNCF et RFF devraient saisir la chambre de l'instruction pour contester cette mise en examen" et "on aura une décision collégiale" et un "débat public" sur la question, selon M. Maillaud.

Contactée par l'AFP, la SNCF n'a pas souhaité faire de commentaire. RFF a "pris note" en précisant qu'une saisine de la chambre de l'instruction était "à l'étude au regard des motivations du procureur, comme à chaque fois qu'il y a une procédure contre RFF".

Mais "aucune décision n'a été prise à ce jour", a déclaré un porte-parole.

Le conseil général de la Haute-Savoie, dont la responsabilité avait aussi été évoquée en tant que gestionnaire des routes, ne devrait "a priori" pas être mis en examen, selon le procureur.

"Le risque, en ne renvoyant que le seul chauffeur devant le tribunal correctionnel, c'était d'avoir une citation directe à comparaître" émanant des parties civiles avant le procès, a expliqué M. Maillaud, estimant que cela aurait pu donner une "impression de foutoir judiciaire".

Ce cas de figure s'était présenté lors du procès de l'explosion de l'usine AZF. Une association de sinistrés avait déposé une citation à comparaître en correctionnelle à l'encontre de Total, alors que seul l'ancien directeur de l'usine et la société Grande Paroisse avaient été renvoyés devant le tribunal.

Les mises en examen de la SNCF et de RFF "ne préjugent en rien d'une éventuelle condamnation", a souligné M. Maillaud. "C'est un dossier extrêmement complexe où la responsabilité n'est pas évidente", a-t-il estimé.

"Le fait que des institutions comme la SNCF et RFF sentent le vent du boulet peut les inciter à plus de prudence pour éviter de nouvelles catastrophes", s'est félicité pour sa part Me Rimondi.

"On va leur demander qu'ils participent à l'indemnisation des victimes", a-t-il ajouté.